

DECLARATION LIMINAIRE DU SNES

H.D.F.
INFOS
N° 5

SPÉCIAL CT



Comme nous l'avons dit au CA du 29 novembre, la baisse de la subvention et le désengagement de l'État sont un nouveau coup porté à l'AEFE et à ses missions. Loin de traduire la priorité présidentielle à l'Éducation, elles sont un pas de plus vers les dérives d'autofinancement et de privatisation du réseau. Elles conduiront à des conflits si un changement de politique, notamment sur les questions indemnitaires et sociales, n'est pas engagé. Pour exemple, les dossiers de l'ISVL dont la refonte a déjà prouvé toutes ses limites, l'avantage familial qui crée de nouveaux blocages à cette rentrée, et la question des indemnités spécifiques de nos collègues COPSY, documentalistes et CPE. On pourrait ajouter la question des postes budgétaires, qui est centrale.

Que constatent les personnels sur les évolutions ? Une pseudo fusion avec la MLF et des perspectives de déconventionnement : l'exemple de la sortie de l'EGD d'Agadir, pilotée par la ministre déléguée, a été dénoncé dès le début par le SNES-FSU. Les personnels ne s'y trompent pas et les conséquences négatives s'en feront vite ressentir. La carte des emplois de ce comité technique ne tient d'ailleurs aucun compte de la fermeture de Gauguin.

Le SNES dénonce vivement et solennellement la situation du lycée franco mexicain dans laquelle se trouve aujourd'hui l'ensemble de la communauté éducative. Nous avons alerté, rappelé, y compris dans le cadre de cette instance, les nombreux dysfonctionnements et dérives autoritaires qui ont jusqu'à ce jour, caractérisé les pratiques de l'encadrement de l'établissement. Force est de constater que la direction de l'AEFE ne nous a pas entendus.

Aujourd'hui, nous demandons à la direction de l'AEFE d'être en totale cohérence avec la position qu'elle affiche, et qu'a précisée le porte-parole du MAEE : maintien de la convention. Au niveau de la gestion actuelle des personnels, on ne peut demander aux collègues de formuler des vœux de réintégration alors que rien n'est décidé.

Nous tenons par ailleurs à dénoncer les atteintes au droit syndical qui ont été formalisées dans des courriers aux collègues destinés à faire pression, voire les intimider, alors qu'ils réagissaient légitimement contre un acte arbitraire et, selon nous, sans aucun fondement.

Le SNES apporte très clairement son soutien aux actions menées par les personnels de l'établissement, qui par celles-ci défendent « ce fleuron de notre présence au Mexique, cet établissement dans lequel notre pays a beaucoup investi...et auquel de nombreux Mexicains sont attachés ».

Paris le 13 décembre 2013

Secteur hors de France
téléphone : 33 1 40 63 29 41
télécopie : 33 1 40 63 28 31
site : [http:// www.hdf.snes.edu](http://www.hdf.snes.edu)
courriel : hdf@snes.edu

SOMMAIRE :

1. Situations particulières
2. Bilan du baccalauréat 2013
3. Suivi du CT
4. Carte des emplois
5. Modification du décret 2002-22
6. Elections professionnelles de décembre 2014
7. Suivi du CT : le point sur l'Isvl
8. Questions diverses

1) Situations particulières :

La situation du lycée franco-mexicain a été évoquée vendredi 29 novembre lors du CA de l'AEFE.

La position de l'Agence reprend les propos du porte-parole du Quai d'Orsay :

<http://basedoc.diplomatie.gouv.fr/vues/Kiosque/FranceDiplomatie/kiosque.php?type=ppfr#Chapitre7>

Mexique - Lycée franco-mexicain

Q - Quelle est votre position sur le déconventionnement du lycée de Mexico ?

R - Le ministère des affaires étrangères et son opérateur, l'AEFE, estiment que le maintien dans la convention actuelle reste la meilleure option pour le lycée, pour ses élèves, pour leurs familles et pour ses personnels. C'est aussi elle qui correspond le mieux à l'identité franco-mexicaine de l'établissement.

L'Agence dit suivre la situation avec la plus grande attention. Il s'agit de trouver une solution qui préserve l'intérêt de tous, élèves, familles et personnels. Une concertation est engagée. Une mission de l'AEFE s'est rendue sur place dès le 15 novembre. Elle a fait savoir au comité des directeurs qu'une telle décision, si elle appartenait à l'établissement, devait être évaluée au regard de toutes ses implications - sur la situation des personnels, la qualité de l'enseignement, le niveau des frais de scolarité ou encore les modalités de gestion.

A cet effet, le jeudi 5 décembre, le président du comité de gestion du LFM sera reçu par la Directrice de l'AEFE, puis par la Directrice générale de la Mondialisation, et enfin par la Directrice des Amériques du Quai d'Orsay.

Le SNES intervient au sujet de la recommandation faite aux personnels de réintégrer. La DRH informe qu'à ce jour, aucune instruction en ce sens n'a été donnée.

Certes, mais le rappel oral du calendrier du MEN a été de nature à troubler les collègues ce que le SNES dénonce. Le SNES qui avait pris l'attache avec la DGRH B2 4 précise que les réintégrations pourraient être envisagées jusque fin janvier.

D'autre part, le SNES et le SNUipp regrettent que localement, l'administration ne tienne pas les mêmes propos que l'AEFE sur le déconventionnement.

La Directrice répond que la Provisure du LFM a été reçue par la DRH à Paris, et qu'une lettre de mission très détaillée tenant compte du contexte actuel est en préparation.

La FSU est intervenue pour demander une attitude plus ferme et exigeante à l'égard du chef d'établissement.

Le SNES intervient sur l'absence de respect du droit syndical. Le débrayage des collègues suite à l'annonce du déplacement de leur collègue CP zone en physique Chimie était légitime. Or, ils se sont fait tancer de façon inacceptable. Les courriers reçus doivent être annulés. La DRH conclut avec la position bienveillante de l'Agence quant à l'absence de retrait de la journée totale.

Le SNES rappelle les menaces et pressions exercées au LFM depuis des mois par la Direction envers les enseignants.

Syrie :

Dimanche matin un obus a touché une cheminée de l'établissement, il n'y a pas eu de victime.

Les élèves ont eu 2 jours de congés et une cellule d'aide psychologique a été mise en place. La convention de l'établissement est suspendue mais les enfants français ont une aide à la scolarité avec une équipe pédagogique à Beyrouth.

République Centre Africaine :

Le 22 novembre, la commission de protection fonctionnelle des agents s'est réunie. L'indemnisation est à la signature et sera liquidée avant Noël sur les mêmes bases que les autres commissions. Aucun plancher ni montant n'a été avancé.

2) Bilan du baccalauréat 2013

Les informations sont en ligne sur le site hors de France dans la rubrique AEFE.

3) Suivi de CT

a) Intégration des indemnités COPSY, professeurs documentalistes, CPE

Comme au Conseil d'administration du 29.11 où le SNES-FSU a explicitement demandé de prévoir au budget 2014 ces indemnités, nous revenons sur cette question et sur son historique. Les réponses que nous recevons jusque-là ne sont pas acceptables pour nos collègues du réseau. Ce jour, l'AEFE nous répond à nouveau que le projet d'arrêté qui, comme l'a rappelé le SNES, avait été voté à l'unanimité du CT du 07 décembre 2011, est « à l'approbation des services du budget à Bercy ». Bercy, qui par ailleurs, a demandé à l'AEFE de faire des économies sur ces indemnités. **Là encore, nous dénonçons ces réponses de pure forme qui indiquent bien que la direction de l'AEFE n'est pas engagée à faire bouger ce dossier. Engagé, le SNES le sera avec les personnels !**

b) Avantage familial et intégration des droits de première inscription (DPI)

Sur l'intégration des DPI dans l'arrêté, l'Agence répond que le texte initial qui incluait explicitement l'exonération des DPI dans l'arrêté de l'avantage familial n'a pas avancé (attention : le principe est bien acquis-voir HDF info précédent). Par ailleurs, le MAEE doit faire évoluer son propre texte et cela ralentit l'ensemble. L'AEFE rappelle aussi que le sujet de l'avantage familial fait maintenant partie intégrante des points traités au GT qui était jusque-là exclusivement sur l'ISVL. Rappelons quant à nous qu'il s'agit d'une demande du SNES et du SNUipp. Nous revenons par ailleurs sur les problèmes liés à l'avantage familial :

- la question de la date de l'arrêté qui lèse les collègues. Le SNES indique sa consigne aux collègues qui est de ne pas payer sur des sommes qu'ils n'ont pas touchées.
- sur le cas des collègues séparés/ divorcés, nous redemandons explicitement à l'AEFE de mettre un terme aux procédures engagées contre des collègues dans ce cas, à qui l'on réclame parfois des sommes conséquentes. L'AEFE doit effacer ces dettes suite au jugement du tribunal administratif.
- sur les conséquences de la victoire en Conseil d'État du SNES sur les zones qui avaient été mises illégalement à zéro par l'AEFE, nous demandons que les périodes depuis 2011 soient intégralement rattrapées et les montants de l'avantage familial versés aux collègues.

4) Carte des emplois

CARTE DES EMPLOIS 2013-2014 (PHASE 5)

AMERIQUES, AFRIQUE AUSTRALE ET ORIENTALE 2013-2014 (Phase 5)

Ouverture poste d'expatrié : 1

Fermeture poste d'expatrié : 1

Bilan : 0

AFRIQUE DU SUD : Johannesburg

Le SNES demande la création d'un poste en EPS : la résidentialisation du collègue TNR peut être rétroactive, et prendre effet au 1er septembre 2013. Le Secteur répond que ce n'est pas une demande relayée par le CE.

ARGENTINE – Buenos Aires :

Le SNES continue de réclamer la création d'un poste de résident en Physique-Chimie, conformément à la demande unanime du CE.

En effet, la situation s'aggrave : les 6 heures de décharge du nouveau CP zone ajoutées aux actuelles heures supplémentaires font que ce n'est plus un, mais deux enseignants qui vont devoir être recrutés pour la rentrée de février, avec un vivier local incertain.

Cette création devient urgente, avec le départ prévu d'un TNR. L'Agence continue de faire la sourde oreille : jusqu'à quand ? Que doit faire le CE pour que le Secteur entende enfin sa demande ?

Le secteur répond qu'il ne s'agit pas d'une priorité de l'AEFE.

Le SNES demande alors la résidentialisation provisoire pour une année, prise sur l'un des 47 postes vacants à ce jour dans le réseau. Refus de l'AEFE.

Le SNES reviendra sur cette question au moment de la carte des emplois 2014-2015.

MEXIQUE – Mexico : Fermeture d'un poste de CP Zone en Physique-Chimie Guadalajara : Création d'un poste de CP Établissement en Physique-Chimie.

Le SNES est intervenu sur le déplacement de ce poste et la modification du champ d'intervention du CP liés à la demande expresse du Comité de gestion.

ASIE MOYEN-ORIENT 2013 2014 (Phase 5)

Fermeture poste d'expatrié : 0

Fermeture poste de résident : 1

Ouverture poste d'expatrié : 1

Ouverture poste de résident : 1

Bilan : +1

LIBAN : Lycée Abdel Kader Beyrouth

Ouverture d'un poste d'expatrié proviseur-adjoint. A la demande du SNES, l'Agence indique que le taux d'encadrement est moyen dans cet établissement qui compte plus de 2000 élèves. Il s'agit d'une anticipation sur 2014-2015.

EMIRATS ARABES UNIS : lycée Massignon, Abou Dhabi

Un support de résident administratif catégorie A est fermé pour ouvrir sur un support de même nature mais catégorie B suite à un recrutement. Il s'agit d'une régularisation.

EUROPE 2013-2014 (Phase 5)

Ouverture poste de résident : 0

Fermeture poste de résident : 0

Ouverture poste d'expatrié : 0

Fermeture poste d'expatrié : 0

Bilan : 0

Au 2 décembre, pour des raisons variables, 47 postes de résidents sont vacants dans le réseau mondial.

Trois postes sont gelés à Berlin, Sarrebruck et Copenhague. Le SNES demande que ces postes budgétaires soient utilisés pour résidentialiser pour une durée d'un an des TNR sur place.

L'Agence refuse pour des motifs variés: cela ne s'est jamais fait (c'est faux) ; il n'y a pas de

demande de l'établissement (dans d'autres cas cela ne gêne pas l'administration) ; il y a des pays prioritaires car leur taux d'encadrement de titulaires est inférieur (hors sujet) ; on ne peut pas faire de traitement individuel en CT ; l'Allemagne n'est pas prioritaire aux yeux de l'agence, on ne peut pas faire glisser un support de discipline, la demande est trop tardive, elle aurait dû être faite en amont ... Le seule concession est que l'on en discutera.

Toutes les propositions de résidentialisation du SNES ont été écartées.

Le SNES est allé jusqu'à demander un vote. Le vote a été refusé sous prétexte que, en CT, le président du CT peut refuser un vote, ce qui est aux yeux du SNES une lecture orientée du texte. Le SNES ne comprend pas la raison de cet entêtement qui est en défaveur de la carrière des TNR.

Un problème de la présentation de la carte des emplois est évoqué par le SNES. Le CFBL à Londres, le lycée de St Exupéry à Madrid sont-ils des établissements à part entière ou des annexes ? Cela a une implication directe sur la carte des emplois et les demandes de mutation des collègues. Si ce sont des établissements à part entière, il faut des instances. La réponse est claire : le CFBL est un établissement indépendant de Charles de Gaulle. Pas de réponse pour Madrid.

MAGHREB-MACHREK-MADAGASCAR 2013-2014 (Phase 5)

Ouverture poste de résident : 0

Fermeture poste de résident : 0

Ouverture poste d'expatrié : 0

Fermeture poste d'expatrié : 0

Bilan : 0

Tunisie Tunis :

Lycée PMF: le SNES interpelle l'Agence sur l'affichage du poste de résident lettres classiques qui a glissé en lettres modernes et qui n'apparaît pas sur la carte 2013-14. L'Agence doit vérifier ce qu'il en est et nous répondre.

CARTE DES EMPLOIS 2014-2015 (PHASE 2)

AFRIQUE SUB-SAHARIENNE 2014-2015 (Phase 2)

Ouverture poste de résident : 4

Fermeture poste de résident : 6

Bilan : -2

Dans cette zone, il y a eu 14 demandes de créations de postes. Seulement 6 ont été satisfaites

BENIN – Cotonou :

Fermeture de deux postes résidents SVT. Le collègue TNR de physique va être résidentialisé sur un des 2 supports pour l'année en cours.

BURKINA FASO- Ouagadougou

Glissement de résident conseiller pédagogique anglais vers un conseiller pédagogique-pays.

CAMEROUN – Douala :

Ouverture d'un poste résident en économie-gestion.

A la demande du SNES pour l'ouverture d'un poste résident en EPS, l'Agence répond que la lettre de demande n'est pas parvenue. L'Agence souligne également un taux de titulaire de 70%.

CAMEROUN – Yaoundé :

Glissement d'un poste de résident CPE vers un poste de CPE faisant fonction de Chef d'établissement.

CONGO – Brazzaville :

Glissement d'un poste de conseiller pédagogique lettres modernes vers un poste de conseiller pédagogique pays en lettres modernes.

CONGO – Pointe noire :

Glissement d'un poste de conseiller pédagogique pays Sciences Physiques vers un poste de conseiller pédagogique pays en philosophie.

Le SNES demande la création simple du poste de conseiller pédagogique pays en philosophie. L'Agence répond qu'il n'est pas possible de créer un poste d'expatrié supplémentaire.

DJIBOUTI :

Concernant le renouvellement du poste CPE résident et le départ en janvier du collègue en Lettres, l'agence répond que cette question n'est pas à l'ordre du jour..

ETHIOPIE :

Glissement d'un poste de conseiller pédagogique établissement en Lettres modernes vers un poste de conseiller pédagogique pays établissement en Lettres

GHANA :

Ouverture d'un poste résident philosophie suite au départ du collègue en contrat local.

GUINEE CONAKRY :

Glissement d'un poste de conseiller pédagogique établissement en Lettres modernes vers un poste de conseiller pédagogique pays établissement en lettres.

GUINEE EQUATORIALE :

Création d'un poste de résident en lettres et d'un poste de résident en mathématiques

MALI – Bamako :

Glissement d'un poste de résident en anglais vers un poste de résident en SVT. Les postes résidents vacants en 2013 ont été maintenus.

MAURITANIE – Nouakchott :

En 2012 fermeture d'un poste de résident EPS pour créer un poste de documentaliste. Si l'Agence a bien fermé le poste d'EPS, la création du poste de documentaliste ne s'est pas faite malgré l'ouverture du nouveau lycée!

Le SNES a demandé l'ouverture d'un poste de résident en Sciences physiques pour absorber les heures supplémentaires. L'Agence répond qu'il y a 60% de titulaire dans le second degré et que pour cette matière, il y a déjà un professeur expatrié et un résident.

Ouverture d'un poste résident en SVT. A notre question pour savoir si un recrutement de résident est possible sur place, l'Agence nous répond qu'il y a au moins 2 TNR sans préjuger du futur recrutement.

NIGERIA :

Fermeture d'un poste de résident en Lettres, l'Agence justifie en disant que ce poste était vacant, les besoins sont couverts par 1 expatrié et 2 résidents.

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE :

Fermeture de 3 postes de résident en mathématiques, histoire géographie et EPS.
Redéploiement de 5 postes de résidents et 5 postes sont conservés.

AMERIQUES, AFRIQUE AUSTRALE ET ORIENTALE 2014-2015 (Phase 2)

Ouvertures postes de résidents : 9

Fermetures postes de résidents : 0

Ouvertures postes d'expatriés : 1

Fermetures postes d'expatriés : 0

Bilan : +10

Dans la zone Amériques, il y a eu 56 demandes de créations de postes. Seulement 16 ont été satisfaites

Avec 10 créations au secondaire, des efforts ont été fournis sur cette zone, qui demeure néanmoins la plus mal dotée du réseau aujourd'hui encore.

La priorité du secteur a été de compenser les fermetures de postes d'expatriés, et d'évaluer les besoins en fonction du taux de titulaires et de l'attractivité de l'établissement.

Mais le refus actuel de l'Agence de redéployer les 47 postes aujourd'hui vacants ne peut satisfaire les personnels, en particulier les TNR de la zone en attente d'un poste.

Sur les 47 postes toujours vacants au 3 décembre, 1 se situe dans la zone Amériques, au Salvador.

Le SNES intervient pour demander la résidentialisation pour une année d'un collègue TNR sur cette même zone, relayant une demande ancienne du CE de Buenos Aires. Refus de l'Agence.

Le SNES demande que cette proposition soit soumise au vote : La Directrice refusera d'accéder à cette demande.

La Directrice répond qu'un groupe de travail sera convoqué sur cette question du redéploiement des postes vacants pour une année, qui sera à envisager de façon globale.

D'autre part, le SNES rappelle aux sections que toute demande de création, en particulier de résidentialisation, doit préalablement passer par le CE pour pouvoir être défendue ensuite au Comité technique.

ANGOLA – Luanda :

Le SNES intervient pour demander la création d'un poste de résident en technologie. Il s'agit de renforcer le pôle scientifique, dans une discipline où le recrutement est difficile.

Le SNES demande la prise en compte par l'Agence de la faible attractivité de l'établissement et du fait que cette demande est faite à l'unanimité du CE. Refus du secteur qui considère cette demande non prioritaire.

ARGENTINE – Buenos Aires :

Création d'un poste de résident en Histoire-Géographie, qui vient en compensation de la suppression du poste d'expatrié dans cette même matière.

Le SNES revient une nouvelle fois sur la demande de création d'un poste de résident en Physique-Chimie.

Refus de la Directrice d'accéder à la demande de résidentialisation pour un an.

La question sera revue en groupe de travail.

CANADA – Ottawa :

Glissement du poste de résident en Arts plastiques vers un poste de résident en Mathématiques.

CHILI – Concepcion :

Création d'un poste de résident en Lettres modernes.

CHILI – Santiago :

Création d'un poste de résident en Documentation.

CHILI – Valparaiso :

Création d'un poste de résident en Anglais.

COLOMBIE – Cali :

Création d'un poste de résident en Sciences physiques et Chimie.

COSTA-RICA :

Création d'un poste de résident en SVT.

Glissement du poste de résident en Sciences Physique-Chimie vers un poste de résident en Mathématiques et Sciences physique-Chimie

EQUATEUR – Quito :

Création d'un poste de CP Zone en espagnol. Ce poste n'a pas été publié en septembre.

Le choix de l'établissement de rattachement (Quito plutôt que Bogota) est lié à la demande en CE d'un résident en espagnol.

Le SNES sera attentif à ce que cette création n'entraîne pas de conséquences sur les heures des contrats locaux.

HAITI :

Création d'un poste de résident en Lettres modernes, qui vient en compensation de la suppression d'un poste d'expatrié dans cette discipline.

Le SNES demande si la carte des emplois continue d'être discutée en CE, ou s'il suffit d'une validation de celle-ci dans l'établissement mutualisateur ?

L'Agence répond que les discussions sur les postes ont toujours lieu en CE, même si le CPM est amené à transmettre les informations.

MEXIQUE – Mexico :

Glissement de CP établissement en Lettres classiques vers CP établissement en Lettres modernes.

Le SNES interroge le service pédagogique sur l'absence de CP zone en Lettres.

MOZAMBIQUE :

Création d'un poste de résident en Lettres

PANAMA :

Création d'un poste de résident en SVT.

SALVADOR :

Glissement du poste de CP Pays en Lettres modernes vers CP établissement en Lettres modernes.

Un poste de résident en Histoire-Géographie n'est toujours pas pourvu au 3 décembre.

URUGUAY :

Glissement d'un poste de résident en Mathématiques vers un poste de résident en Anglais.

ASIE MOYEN-ORIENT 2014 2015 (Phase 2 expatriés et 1 résidents)

Fermetures postes d'expatriés : 2

Fermetures postes de résidents : 2

Ouvertures postes d'expatriés : 2

Ouvertures postes de résidents : 20

Bilan : +18

Comme sur toutes les autres zones, la demande globale de création de postes expatriés et résidents n'a pas été satisfaite. Sur 40 demandes, 22 seulement ont été retenues. La direction de l'AEFE refuse en invoquant systématiquement le plafond d'emplois. Dans le développement qui suit, lorsque c'est ce motif qui est mis en avant, nous ne le mentionnons pas.

ARABIE SAOUDITE, lycée international :

Glissement d'un poste d'expatrié mathématiques en conseiller pédagogique d'établissement.

CHINE – Hong-Kong :

Ouverture d'un poste de résident CPE. Une seule demande a été adressée par l'établissement à l'Agence. En conséquence, selon le responsable de secteur, la situation des 6 TNR ne peut être examinée.

CHINE- Shanghai, école française :

Ouverture d'un poste de résident en philosophie. Refus d'ouverture d'un poste de résident en sciences- physiques.

EMIRATS ARABES UNIS : lycée Massignon, Abou Dhabi :

Ouverture de deux postes de résidents, l'un en math et l'autre en lettres en revanche l'Agence n'accepte pas, à ce jour, d'en ouvrir un en philosophie pour compenser la fermeture du poste d'expatrié dans cette discipline. L'agence refuse également d'ouvrir un poste de résident en documentation.

EMIRATS ARABES UNIS : – Dubai, lycée Georges Pompidou :

Création d'un poste de résident en Lettres modernes. Création d'un poste d'expatrié conseiller pédagogique en anglais. L'Agence justifie ces créations par l'augmentation des effectifs (+ 18%) dans un univers éducatif concurrentiel où le taux d'encadrement est encore assez faible.

JAPON – Lycée franco-japonais :

Création d'un poste de résident en philosophie. Une résidentialisation demandée de longue date par la section et relayée par le SNES HDF à chaque CT, est enfin satisfaite mais la demande de résidentialisation en math n'est pas honorée.

JORDANIE – école française:

Création d'un poste de résident en Anglais.

LAOS – Vientiane:

Création d'un poste de résident en Anglais.

LIBAN- Jounieh, Nahr Ibrahim :

Fermeture du poste d'expatrié conseiller pédagogique d'arabe et ouverture d'un poste d'expatrié administratif sur demande de l'établissement, nous dit-on. Fermeture d'un poste de résident gestionnaire catégorie A compensé par l'ouverture d'un poste de résident EPS.

MALAISIE- Kuala-Lumpur :

Fermeture d'un poste de résident gestionnaire catégorie A compensé par l'ouverture d'un poste de résident EPS.

SINGAPOUR, lycée français :

Ouverture de 2 postes de résidents en philosophie et en lettres. Le SNES relaie la demande de création d'un poste de résident en sciences physiques en vue d'une résidentialisation mais l'AEFE refuse.

THAILANDE, Bangkok :

Ouverture de 2 postes de résidents en sciences physiques et en anglais.

VIET-NAM, Ho chi Minh Ville :

Ouverture d'un poste de résident en mathématiques.

VIET-NAM, Hanoi, Alexandre Yersin :

La demande de création d'un poste de résident en documentation est concurrencée par une demande en primaire à laquelle l'Agence donne la priorité en raison de l'augmentation des effectifs à hauteur de 8%.

EUROPE 2014-2015 (phase 2)

Ouverture poste de résident : 4

Fermeture poste de résident : 2

Ouverture poste d'expatrié : 0

Fermeture poste d'expatrié : 1

Bilan : +1

Belgique - Bruxelles:

Fermeture d'un poste résident en Lettres Modernes. Cette mesure a été présentée au CE , le vote était contre ...

Espagne Bilbao :

Fermeture d'un poste expatrié de proviseur adjoint.

Ouverture d'un poste résident de CPE.

Les personnels n'ont pas été consultés en CE. Le SNES demande le respect des textes et non des manœuvres en catimini. Le gros problème de dialogue social doit être résolu dans cet établissement. Le CE sera convoqué bientôt, dit l'Agence ! C'est mettre les collègues devant le fait accompli, au mépris des textes.

Espagne Malaga :

Ouverture d'un poste résident en SES.

Espagne Valence :

Fermeture d'un poste résident en Lettres

Le vœu du lycée était que cette fermeture s'accompagne d'une ouverture dans le premier degré. La politique de l'AEFE consiste à n'exécuter que la partie fermeture des vœux. En réponse l'agence dit que toutes les demandes de transformation ont été satisfaites en Europe : le CE de l'établissement ne fait état d'aucune demande d'ouverture. Le poste est transféré à Malaga.

Roumanie Bucarest

Ouverture d'un poste résident en Lettres.

Russie Moscou

Ouverture d'un poste résident en SVT.

Autriche Vienne

Le SNES pose la question des trois demandes de création de postes. L'Agence dit qu'aucune demande n'est remontée !

Bilan : en Europe, il y a eu 12 demandes de créations de postes et seulement 6 ont été satisfaites.

MAGHREB-MACHREK-MADAGASCAR 2014-2015 (Phase 2)

Ouverture poste de résident : 2

Fermeture poste de résident : 4

Ouverture poste d'expatrié : 1

Fermeture poste d'expatrié : 0

Bilan : -1

En préambule, le SNES interpelle l'AEFE sur la question de Gauguin à Agadir : Qu'en est-il des postes et des personnels ? Les personnels ont déjà reçu la lettre de résiliation envoyée par la DRH de l'AEFE.

Le DRH répond qu'il fallait informer les collègues du calendrier en termes de mobilité et il était important de rappeler la date butoir du 3 décembre. L'Agence dit respecter l'ordre des choses. Il faut attendre le prochain CT pour la publication des postes.

Madagascar – Tananarive

1 ouverture résident Lettres

Madagascar – Antsiranana – Sadi Carnot

1 fermeture résident Génie Mécanique

1 fermeture résident Anglais

Le SNES interpelle l'Agence sur toutes ces fermetures, l'Agence répond que c'est la baisse des effectifs constatés (-136) élèves à la rentrée avec la fin du déconventionnement.

Madagascar – Tuléar

1 fermeture résident Sciences de la vie et de la terre.

1 fermeture résident Histoire et Géographie.

Le SNES interpelle l'Agence sur toutes ces fermetures, l'Agence répond que c'est la baisse des effectifs constatés (-86 élèves) qui a fait opérer ces fermetures a posteriori.

Le SNES affirme que c'est une véritable saignée avec ces postes supprimés et la raison en est politique. Nous l'avons déploré et nous continuons de le faire. Il y a deux ans on nous disait que les fermetures allaient cesser mais force est de constater qu'il n'en a rien été. Il faut stopper ce cercle vicieux : baisse de l'encadrement entraîne le départ des familles. Ces suppressions de postes sont perçues comme un mauvais signe..

Le SNES pose la question du choix des disciplines où les postes sont supprimés notamment à Tuléar où l'enseignement de la SVT va poser problème car la ressource locale est tarie. L'AEFE affirme soutenir l'établissement mais la baisse des effectifs (-90 élèves à Tuléar) a été significative au point qu'il était impossible de mettre en place la réforme des lycées. Quant au choix des postes supprimés, il a été fait sous le contrôle du poste.

Maroc - Casablanca - Lycée Lyautey

1 ouverture expatrié d'un poste de proviseur adjoint

Le SNES interpelle l'Agence sur toutes les demandes de postes (Espagnol, Anglais, SVT, Lettres, Allemand et Mathématiques) qui ont été écartées alors qu'un nombre important d'heures supplémentaires existent. Le SNES rappelle la situation de nombreux collègues TNR qui sont en attente de poste et qui demeurent dans une situation de précarité. L'AEFE répond que ces demandes ne sont pas prioritaires mais qu'elle améliore la situation dès que cela est possible. Ainsi sur le Maroc la résidentialisation a été possible pour quelques collègues.

Maroc - Mohammedia – Collège C.Monet

Le SNES interpelle l'AEFE sur l'absence de création du poste résident en anglais. C'est en contradiction avec les déclarations de l'Agence qui dit faire du recrutement des néo titulaires ex-recrutés locaux fait partie de ses priorités. Le SNES intervient énergiquement et à plusieurs reprises pour souligner cette contradiction mais la réponse est la même : la demande n'a pas été jugée prioritaire.

Maroc - Marrakech - Lycée V.Hugo

1 ouverture résident Mathématiques

Le SNES interpelle l'Agence sur toutes les demandes de postes (Anglais, Sciences physiques et EPS). Les besoins sont avérés avec une montée certaine des effectifs grâce à l'accueil de classes supplémentaires venues de Majorelle (OSUI). En EPS, nous rappelons la présence d'une collègue TNR depuis 3 ans et nous souhaitons que cette précarisation cesse. Aucune réponse de l'Agence.

5) Modification du décret 2002-22

Modification de l'article 4 A et B : elle permet aux résidents du premier degré de toucher l'ISAE. La demande par les représentants des personnels à ce que l'Agence recommande aux EGD de verser cette prime aux personnels en contrat local a été déclarée hors sujet par l'administration.

Modification de l'article 4 Be : cet article est libellé comme suit : L'avantage familial est exclusif, au titre des mêmes enfants, de la perception d'avantages de même nature ou de la prise en charge de frais de scolarité, accordés par l'employeur, ainsi que des majorations familiales versées aux personnels expatriés en application du présent décret ou du décret du 28 mars 1967 susvisé, dont peut bénéficier l'agent ou tout autre ayant droit.

L'Agence reconnaît que ce paragraphe pose un problème aux ... fonctionnaires de la Commission européenne et nous propose d'ajouter un alinéa permettant à ces fonctionnaires le cumul de l'avantage familial et des allocations familiales qui leur sont versées.

Le SNES propose une solution plus simple en modifiant le décret comme suit : *L'avantage familial est exclusif, au titre des mêmes enfants des majorations familiales versées aux personnels en application du présent décret ou du décret du 28 mars 1967 susvisé, dont peut bénéficier l'agent ou tout autre ayant droit.* Ainsi par exemple, les conjoints de fonctionnaires allemands ou marocains qui ne touchent pas l'avantage familial parce que leur conjoint touche une petite somme, ne seraient plus privés de l'AF. Mais l'Agence refuse cette modification, refuse la demande de vote des représentants des personnels, sous prétexte que ce point est « un point d'information » ! Les personnels lésés de leur avantage familial depuis des années ou ceux à qui l'Agence a demandé des remboursements de sommes importantes apprécieront. On a le sentiment que certains fonctionnaires sont mieux appréciés que d'autres à l'AEFE ... On obéit à une injonction de la Commission Européenne mais on n'en profite pas pour réparer l'injustice qui touche nos collègues.

A propos du droit de vote qui a été refusé à plusieurs reprises par l'AEFE, un extrait de l'article 16 de la Circulaire du 5 janvier 2012 , relative au Règlement intérieur, type des comités techniques :

Sur tout point à l'ordre du jour, tout représentant du personnel présent ayant voix délibérative peut demander qu'il soit procédé à un vote sur des propositions formulées par le président ou des propositions émanant d'un ou de plusieurs représentants du personnel ayant voix délibérative. La question ou le projet de texte soumis au vote est celle ou celui figurant à l'ordre du jour, éventuellement modifié suite aux propositions faites par le comité et acceptées par le président.

Le président, donc Madame la Directrice de l'AEFE s'est appuyée sur ce texte pour refuser le vote, après lecture de ce paragraphe, en disant que le vote n'est pas accepté. Mais si l'on est attentif à la terminaison de *acceptées*, on se rend compte que ce sont les modifications qui peuvent être refusées, pas le vote.

6) Élections professionnelles de décembre 2014

Ce point était également une demande du SNES : Une note interne sera prochainement envoyée aux sections SNES. Pour l'instant, le SNES hors de France multiplie les démarches auprès du Ministère des Affaires étrangères et de la Fonction publique pour que les électeurs au CT de l'AEFE ne soient pas privés, comme veut le faire le MAEE, d'un vote en comité technique ministériel au MAEE.

Calendrier des réunions de dialogue social avec les instances.

C'était une demande du SNES car l'administration s'y était engagée. Point resté sans réponse à ce CT

7) Suivi de CT : Le point sur l'ISVL

Le reclassement aura lieu au premier janvier. Il utilisera des données remontées par les établissements, les indices Mercer et les durées de résidence. Le barème change prix est négatif, la montée de l'euro fait baisser l'enveloppe de 648000 euros et l'enveloppe globale sera de 47 millions d'euros.! Les pays de zone A seront, selon l'engagement, prioritaires. Le

SNES revient, comme nous l'avons fait au GT, sur tous les engagements prioritaires, comme le cas de la Tunisie.

Nous dénonçons à nouveau la politique de l'enveloppe constante, qui plombe toute vraie réforme, ainsi qu'un principe qui consiste à prendre d'un côté pour donner d'un autre. Le SNES ne peut, nous le répétons, pas accepter une réforme qui implique des baisses, comme cela a été le cas pour 30% des collègues à l'application de la « refonte » au 01.07.13. Certaines zones demandent des augmentations avec des dossiers les justifiant et au final, subissent des baisses. Il manque 4,5 millions d'euros dans l'enveloppe pour commencer à travailler sérieusement, mais on nous tout vote au CA. Le SNES demande d'ailleurs à l'AEFE comment, avec une enveloppe en baisse pour le barème du 01.01.14, elle compte tenir ses engagements. Sur ce point, pas de réponse et nous prédisons, dans de telles circonstances, des conflits locaux.

8) Questions diverses :

Application de la loi Sauvadet

Le SNES est intervenu auprès de l'AEFE, du ministère des Affaires étrangères et du ministère de l'Éducation Nationale lors de la préparation de la loi Sauvadet pour que celle-ci soit étendue aux personnels en contrat local. Le gouvernement est resté sourd à nos demandes.

Le SNES revient à la charge sur cette question. Au CTM du MAE tout d'abord sans que le ministre Fabius ne daigne répondre à l'interrogation. A l'AEFE, ensuite, au CA et à ce CT !

L'AEFE botte en touche en affirmant que cela relève du ministère de l'Éducation Nationale. Il faudra encore déployer beaucoup d'énergie pour que l'AEFE prenne conscience qu'elle a des personnels précaires et que la solution n'est pas le CDI local.

La solution passe par une intégration dans des corps du MAE pour les personnels de la centrale qui le souhaitent et par une intégration dans l'Éducation nationale pour tous ceux, à l'étranger, qui peuvent y prétendre.

Situation des recrutés locaux au Venezuela : niveau de rémunérations, remise en cause des avantages acquis...

Le secteur géographique dit très bien connaître la situation des personnels en poste à Caracas, problématique, en particulier pour les recrutés locaux. En effet, un exposé précis de la situation a été fait, correspondant aux informations transmises par la section SNES.

Concernant la prime en euros, le secteur considère qu'il s'agit d' « un effort exceptionnel de l'établissement qui est valable pour un an et qui n'a pas de caractère systématique. Il ne s'agit en aucun cas d'un avantage acquis ».

Quant à cette année, l'ancien proviseur avait indiqué dès juillet que le lycée ne pourrait pas payer la prime en Euros en fin d'année. Toutefois, un tiers de cette prime a été versée en euros, ce qui semble-t-il a satisfait les représentants du syndicat local (échanges du 13 septembre et du 18 novembre). Par ailleurs, les représentants du syndicat local de la section commune ont revendiqué eux aussi une partie de la prime en euros (réunion du 8 novembre) : une réponse positive leur a été donnée. En revanche, pour la section vénézuélienne (qui a fait la même demande), la réponse est négative au motif qu' « il n'y a aucune raison de verser des euros quand aucune entrée dans cette section ne se fait en devises ».

Enfin, le secteur a précisé que le proviseur avait signalé « que sera ouvert en 2014 le chantier

de la réflexion sur la grille salariale actuelle afin de ne plus différencier un enseignant du primaire du secondaire, de mieux prendre en compte la spécificité de l'enseignement dans la section française et de revoir le poids de l'ancienneté dans l'établissement peu pris en compte actuellement . Il a été indiqué que les évolutions se feraient ensuite sur plusieurs années en fonction de l'évolution des finances puisque personne ne sera lésé même si tout le monde ne verra pas son sort s'améliorer ».

Enfin, les droits d'écolage sont offerts pour les enfants du personnel; avantage acquis qui n'est pas de nature à être remis en cause.

Dialogue social à Buenos Aires : où en sommes-nous des négociations concernant les recrutés locaux et quels représentants valideront les accords ?

Suite au licenciement d'un recruté local l'an dernier, l'établissement a entrepris la rédaction d'un règlement interne du travail s'appliquant aux recrutés locaux. Le document final devrait voir le jour en juin 2014.

Ce règlement sera présenté en CCPLA et joint à l'acte administratif unique annuel signé par la directrice de l'Agence portant sur les évolutions salariales. Puis ce règlement sera in fine validé par le ministère du travail argentin conformément à la législation locale.

Suède : représentativité des personnels résidents au CA

Dans le cadre d'une bonne gouvernance, l'Agence estime qu'il pourrait y avoir difficulté ou même conflit d'intérêts lorsqu'un personnel résident de l'AEFE est élu membre d'un comité de gestion.

Toutefois, l'Agence convient qu'aucun texte réglementaire n'interdit à un personnel résident de se présenter, et donc d'être élu. En conséquence, le comité de gestion, si ses statuts ne l'ont pas clairement exclu, ne peut s'opposer à l'élection d'un personnel résident. Le comité de gestion de Stockholm, nous a-t-on dit lors du CT, a admis cette position et ne conteste plus l'élection d'un personnel résident.

Quant à la question sur la suppression du poste de DAF, voulue par le comité de gestion mais contestée par une partie de la communauté scolaire (notamment au CE), l'Agence précise que cette suppression est totalement du ressort du comité de gestion.

Certes mais pour le SNES, dans le contexte de l'établissement, c'est un signe négatif adressé aux personnels et d'une certaine façon à la transparence financière souhaitable dans un établissement fut-il conventionné. Après vérification par le secteur géographique, ce poste n'a pas été supprimé en carte scolaire. Le secteur nous dit que cette suppression sera présentée lors du prochain CT. lors du prochain CT.

Sécurité sociale et délai de carence

Le SNES a été saisi par des collègues résidents à recrutement différé en Grèce. Comme ailleurs les collègues en contrat local pendant leurs trois mois de disponibilité doivent cotiser à la sécurité sociale du pays. Or, en Grèce, il existe un délai de carence pendant lequel, même si ces collègues cotisent, ils ne peuvent se faire rembourser ! Ce délai pour obtenir le premier versement est de ...trois mois ! Le SNES a demandé au DRH de recenser les pays où cette situation existait et de proposer une solution aux collègues dans ces pays (adhésion à la CFE par exemple avec paiement par l'employeur). D'autre part, il serait souhaitable que lors de leur recrutement, les collègues soient informés de ces menus détails qui peuvent avoir des conséquences importantes notamment en cas de grave maladie, d'accident du travail ...

Maroc. Où en est le dossier IRCANTEC-URSSAF pour les recrutés locaux français qui n'ont toujours pas de complémentaire retraite ?

L'AEFE répond que le coût URSSAF est supérieur au coût CFE donc elle est en train d'étudier cette question et un chiffrage est en cours auprès des EGD. Il y aura un retour à la fin de cette étude.

Maroc. Refus de congés d'adoption ?

L'AEFE répond que le droit marocain parle de « KAFALA » qui ne peut être assimilée à l'adoption au sens français. La KAFALA est un tutorat et non une adoption, donc des décisions individuelles sont prises.

Maroc. Dossier AVS : Formation et prise en charge pour les personnels ?

Le SNES précise que le Maroc est exemplaire sur la question d'accueil des enfants en situation de handicap ainsi une réelle formation de ces personnels (AVS) est justifiée, le SNES demande à nouveau la prise en charge des frais d'AVS pour les personnels. Au vu de la réponse de l'AEFE il propose qu'un chiffrage soit fait. L'AEFE ne 'y oppose pas et dit qu'il peut-être fait localement. Donc le SNES interviendra auprès du poste.

Maroc. Où en-est la demande de la construction d'une piscine au lycée Lyautey ?

La Directrice de l'AEFE répond oui à la piscine et que pour un établissement de cette taille cela doit être un des éléments des projets. L'AEFE attend un chiffrage de l'établissement

Formation continue

Le SNES avait posé toute une série de questions concernant la formation continue. Celle-ci suscite en effet de la part des collègues des questions voire un mécontentement qui, nous semble-t-il, sont en augmentation.

1) La cellule de formation (qui n'apparaît plus dans les nouvelles circulaires) n'existe pas dans certains établissements. Que fait l'AEFE pour exiger sa mise en place ? Lorsqu'elle existe quel est son rôle alors que le CPM décide ?

Le service pédagogique a admis que la cellule de formation continue n'est pas mentionnée dans la circulaire de rentrée mais néanmoins son rôle reste inchangé. Il est précisé dans le Vademecum du Service Pédagogique publié sur le site aefe.fr . Son importance est constamment rappelé par le secteur pédagogique. Par ailleurs, la cellule de formation continue apparaîtra bien dans la prochaine circulaire de rentrée.

Le service pédagogique précise les différentes étapes de la définition des besoins en formation :
- ils sont définis en s'appuyant sur les cellules de formation dans chaque établissement. Elles-mêmes devraient s'appuyer sur les comptes rendus des conseils d'enseignement et du conseil pédagogique ; les rapports d'inspections et les comptes rendus de missions des personnels d'inspection de l'AEFE, en particulier de l'IA-IPR référent de zone, ainsi que l'analyse faite par le Service Pédagogique des rapports d'activité des EEMCP2.

- puis ces besoins remontent au CPM. Le CPM présente un projet de PRF lors du séminaire de formation continue.

- ce projet de PRF est ensuite soumis à l'expertise du Service Pédagogique avant d'être définitivement validé par le COPICEM du mois de juillet à l'Agence.

Le schéma présenté semble ainsi cohérent. Toutefois plusieurs problèmes demeurent. Au total, même lorsqu'elle existe, la cellule de formation n'est qu'une étape de l'élaboration des besoins. Le projet présenté au CPM (où n'existe aucune représentation des personnels) n'est jamais discuté sur le terrain. Quant aux collègues qui se voient refuser un stage , s'ils ont une notification de refus, ils n'ont aucune explication de la motivation de ce refus. Le SNES a rappelé qu'il était souhaitable, encore plus dans ce domaine sensible de la formation continue, que des représentants des personnels puissent siéger au CPM et qu'une explication des refus était essentielle.

2) Questions concernant le PRF

- Djibouti : pourquoi avoir annulé partiellement le PRF ?

Djibouti dépend du PRF de la zone « Afrique Orientale ». Cette zone compte pour le second degré 107 enseignants expatriés et résidents et 281 enseignants en contrat local premier et second degrés. Le plan de formation proposé initialement était « très ambitieux et diversifié malgré une situation financière fragile et un déficit à résorber ». Des modifications prises en accord avec le secteur géographique et le Service Pédagogique ont été décidées pour tenir compte de ces réalités : transformation de 5 stages, report d'un stage ou annulation de 5 des 30 stages qui constituaient le PRF communiqué en septembre. Ces modifications, appliquées au PRF 2013-2014 devraient permettre selon le service pédagogique d'assainir les comptes liés à la formation continue dans cette zone. Elles n'altéreront pas la construction du PRF 2014-2015, nous a-t-il été indiqué.

- Bilan du PRF 2012-2013

Au total les 19 PRF proposent quelques 900 stages pour un total de 32852 journées stagiaires (1er et 2d degré) qui se répartissent ainsi selon les types de stages :

1149 journées stagiaires pour des stages inter-régionaux

28237 journées stagiaires pour des stages régionaux

2469 journées stagiaires pour des stages d'établissements ouverts

998 journées stagiaires pour des stages d'établissement fermés

10551 personnels ont ainsi pu suivre une formation. Ces personnels se répartissaient de la façon suivante : 9% de personnels expatriés, 33% de résidents, 58% de contrats locaux. Le SNES a rappelé qu'il s'agissait bien d'une priorité en terme de formation continue.

La répartition selon les fonctions occupées montre une très grande place accordée aux personnels enseignants (88%) tout en s'adressant aux autres catégories de personnels :

523 personnels de direction (5%)

78 personnels de santé (1%)

221 personnels administratifs (2%)

86 personnels d'éducation (1%)

1355 personnels des deux degrés (13%)

3602 personnels du premier degré uniquement (34%)

4303 personnels du second degré uniquement (41%)

Cette répartition était à mettre en liaison avec la question suivante.

3) Poids financier et en temps des séminaires d'encadrement au détriment de la formation des personnels éducatifs

Le service pédagogique nous dit porter « une attention toute particulière » quant à la proportion à respecter tant d'un point de vue quantitatif (5 réunions institutionnelles au plus par PRF) que financier entre les stages de formation à proprement parler pour tous les types de personnels (y compris les personnels d'encadrement) et les réunions institutionnelles nécessaires qui sont inscrites au PRF (Séminaire de rentrée, CPM, Séminaire dit de formation continue...).

Le SNES ne conteste pas les besoins de formation des personnels d'encadrement, mais les réunions institutionnelles ne sont pas de la formation à proprement parler. D'autre part l'absence de transparence financière et les exemples que chacun peut connaître de lieux de « stages » onéreux voire luxueux font douter les personnels, surtout lorsqu'eux-mêmes n'ont pas obtenu satisfaction. Il est exact que l'AEFE offre davantage de stages qu'en académie. Pour autant sur cette question sensible de la transparence et de la clarté dans la définition de ce qui relève vraiment de la formation continue sont absolument nécessaires. Le SNES reviendra donc sur cette question.

Baccalauréat : où en est le service pédagogique de sa réflexion concernant le maintien du Vanuatu comme pays de correction pour le baccalauréat en juin alors qu'ils sont en rythme sud ?

Le Vanuatu connaît une situation inédite, car en effet les collègues corrigent le baccalauréat alors que leur année scolaire est en cours. Cette situation a d'ailleurs entraîné des situations difficiles pour les collègues et le SNES a dû intervenir pour que les correcteurs obtiennent des décharges de cours. La question de les rattacher aux pays de rythme sud se pose donc. Cette réflexion est menée par le service pédagogique mais pour l'instant aucune réponse précise n'a été donnée même si des pistes existent.

Fiscalité

Cette année de nombreux collègues dans tout le réseau ont constaté sur leur avis d'imposition que les réductions d'impôts ou les crédits d'impôts comme la cotisation syndicale n'étaient plus pris en compte par les services de Noisy-Le-Grand. Ils en ont informé le SNES HDF qui a interpellé l'Agence dans toutes les instances et notamment dans ce CT. La DRH nous a informé qu'elle avait pris contact avec la direction des résidents à l'étranger. Il en ressort que selon le Directeur de la fiscalité, les détachés à l'AEFE sont considérés comme domiciliés fiscalement en France et bénéficient à ce titre de la taxation au barème progressif avec les réductions et crédits d'impôts. Nous avons donc envoyé un message aux responsables des sections du SNES dans tout le réseau en indiquant les modalités de réclamation auprès du service des impôts. A ce stade, il faut exclure toute démarche contentieuse auprès du Tribunal administratif.

Par ailleurs, certaines conventions bilatérales doivent être revues car elles présentent des failles. Il y a des problèmes en Grèce, Italie, Portugal, et Belgique. Il s'agit de cas par cas qui doivent être résolus par les attachés fiscaux des pays concernés. Au Portugal, l'incohérence doit être réparée par la réécriture de la convention fiscale.

Patrick SOLDAT
Secrétaire national chargé
des questions hors de France et des COM
Annie DELPORTE, Roger FERRARI,
Henri-Jean NOURI, Laurent PICARD, Edmond PORRA
Membres du Secteur Hors de France.
PS/AD/RF/HN/LP/EP